

INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE

SESSION D'HIVER 2020 / MONT-LAURIER

DÉBUT DE LA SESSION D'HIVER 2020 : LUNDI 20 JANVIER 2020

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Afin de confirmer votre place dans votre programme d'études à la session d'hiver 2020, vous devez **OBLIGATOIREMENT** récupérer votre horaire par Internet (même pour les élèves qui seront en stage à l'hiver 2020) du **15 au 17 JANVIER 2020** à l'adresse suivante : www.cstj.qc.ca / Sélectionnez le bouton **MON PORTAIL OMNIVOX** / Identifiez-vous au portail Omnivox (no matricule de 7 chiffres) et votre mot de passe / Sélectionnez **Mes services Omnivox** / **Horaires en ligne**. Pour les étudiants qui n'ont pas accès à Internet de la maison, des ordinateurs sont mis à votre disposition aux locaux suivants : bibliothèque et au local D-206.

Note : Au local A-109, un membre du personnel sera présent les **15, 16 et 17 janvier 2020, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h**, pour vous aider dans la récupération de votre horaire.

Si vous n'avez pas récupéré votre horaire dans Omnivox au plus tard le **17 janvier 2020, VOTRE HORAIRE SERA RETIRÉ***.

Si toutefois, vous n'avez pas pu récupérer votre horaire pour des raisons exceptionnelles, vous devrez vous présenter le 20 janvier au local A-109 pour vous réinscrire. Veuillez cependant noter que nous ne pouvons garantir votre réinscription et que votre demande sera traitée selon les places disponibles. Des frais de 40 \$ seront appliqués.

***Pour recevoir un remboursement partiel, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet au local A-109 au plus tard le vendredi 17 janvier 2020, avant 16 h.**

HORAIRES RETENUS

Votre horaire pourrait être retenu pour diverses raisons lorsque vous tenterez l'opération de récupération de l'horaire sur Omnivox. Vous devrez alors vous présenter **le 15, 16 ou 17 janvier de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h** au Centre collégial de Mont-Laurier aux endroits indiqués selon le message.

VÉRIFICATION ET CORRECTION DE VOTRE HORAIRE

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tous les cours choisis lors de la période de choix de cours apparaissent à votre horaire. Si les cours à l'horaire ne correspondent pas, vous devrez rencontrer votre aide pédagogique individuelle (API) **le 15, 16 ou 17 janvier de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h** au local A-111. Des cours échoués peuvent avoir des implications sur votre cheminement. Dans ce cas, votre API aura déjà corrigé votre cheminement et votre choix de cours. Vous pourrez rencontrer votre API à ce sujet pendant cette même période si vous le souhaitez. Aucun réaménagement d'horaire (déplacement de cours) ne sera fait par l'API pendant cette période.

MODIFICATION D'HORAIRE

Les élèves qui désirent effectuer un réaménagement d'horaire (déplacer des cours) doivent utiliser le module « **Modification d'horaire** » accessible via le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Modification d'horaire.

Veuillez consulter les messages sur Omnivox pour connaître la période d'ouverture du module de modification d'horaire.

Des frais de 25 \$ sont exigés pour une modification d'horaire confirmée. Ces frais sont payables lors de la modification d'horaire (par carte de crédit seulement VISA OU MASTERCARD) ou sont payables à l'accueil (local A-103), au plus tard le **jeudi 23 janvier 2020**.

Aucun réaménagement d'horaire ne sera fait par l'aide pédagogique.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE COMPORTANT DES FRAIS

Les factures pour les cours comportant des frais seront générées le 20 janvier 2020. Ces frais seront payables au plus tard le **31 janvier 2020**. La facture sera disponible sur le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Centre de paiement.

CHANGEMENT DE PROGRAMME D'ÉTUDES

Les élèves qui désirent changer leur programme d'études (selon les places disponibles) devront se présenter au local A-111, le **mercredi 8 janvier 2020 à 13 h**.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Centre collégial de Mont-Laurier, tous les élèves doivent préalablement satisfaire aux conditions d'admission et d'exclusion du Collège. La vérification de ces conditions peut s'effectuer sur une période dépassant la date de début de la session. Le Collège se réserve le droit d'annuler, en tout temps, toute admission et/ou inscription d'élèves nouveaux ou anciens qui ne satisfont pas aux conditions d'admission et ce dernier ne peut être tenu responsable des inconvénients qu'une telle décision pourrait causer aux élèves concernés.

REÇUS D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2019

Hiver 2019, Été 2019, Automne 2019

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est exigé lors de l'émission du reçu d'impôt (Relevé 8) par le Ministère du Revenu. Vous devez accéder au portail Omnivox / Mes services Omnivox / Dossier Personnel et entrer votre NAS pour l'obtention de votre relevé 8. Votre NAS ne sera utilisé uniquement qu'à des fins fiscales.

Son accès est limité et protégé.

ANNULATION DE VOTRE SESSION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Si vous désirez annuler votre inscription pour la session d'hiver 2020, vous pouvez compléter le formulaire disponible au local A-109, ou téléphoner au bureau du registraire au 819 623-1525 poste 5214. Pour recevoir un remboursement partiel des frais d'inscription, la demande de remboursement devra être reçue au bureau du registraire (local A-109) **au plus tard le vendredi 17 janvier 2020, avant 16 h.**

AGENDA / PHOTO / CASIER / STATIONNEMENT

- ⇒ Vous pouvez obtenir un agenda étudiant en vous présentant à l'accueil.
- ⇒ Si vous êtes incapable de télécharger votre photo dans Omnivox, présentez-vous à l'accueil pour information.
- ⇒ Pour obtenir un casier, suivez les directives sur Omnivox. Pour information, présentez-vous à l'accueil.
- ⇒ Il est possible de se procurer une vignette de stationnement annuelle, par session ou quotidienne à l'Accueil. La vignette est payable en argent comptant ou par Interac.

COMMUNICATIONS / INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RENTRÉE D'HIVER 2020

Veuillez consulter le site internet du Collège au www.cstj.qc.ca/mt-laurier/h2020 pour connaître toutes les informations importantes sur la **rentrée d'hiver 2020 (le calendrier scolaire Hiver 2020, l'agenda, la carte étudiante, le casier, le stationnement, les activités d'accueil, etc.)** De plus, des documents sur ces opérations sont disponibles dès maintenant sur le portail Omnivox dans mes Services Omnivox / Documents et messages.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Chaque session, après la date limite d'annulation de cours (14 février pour la session d'hiver 2020), l'élève doit confirmer sa présence pour chacun de ses cours par le biais du portail Omnivox. **Il est important de noter que le fait de ne pas confirmer sa présence à un cours ne constitue pas une annulation officielle** et le total des notes accumulées apparaîtra au bulletin, avec la mention d'échec. De plus, la confirmation à « non » d'un ou plusieurs cours peut modifier le statut de temps complet à temps partiel et peut occasionner des frais de scolarité supplémentaires.

COMPTE COURRIEL

Prenez note qu'un compte courriel vous est automatiquement attribué sous la forme 9999999@cstj.qc.ca où 9999999 correspond à votre numéro d'admission (matricule). Tout au long de la session, les services du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire vous communiqueront via **Omnivox** (Courriel, MIO, Documents et messages) des informations sur les opérations importantes (date limite d'annulation de cours, fréquentation scolaire, dates pour les choix de cours de l'automne 2020, disponibilité des reçus d'impôts 2019, etc.).

Toutes les informations sur la rentrée scolaire sont disponibles sur votre portail Omnivox. Si après avoir consulté ces informations, vous aviez encore des questions sur la rentrée scolaire, ou si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au portail Omnivox, vous pouvez vous présenter au local A-109 ou téléphoner au 819 623-1525, poste 5214.



Danielle Tremblay
Registraire
Coordonnatrice à l'organisation scolaire

Décembre 2019